

MAIRIE

42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 16

Votants 16 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 29 JANVIER À 20 HEURES 30

Date de la convocation du conseil municipal : 24 janvier 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusé avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusé : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

2024.04 – CCFE – MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME SIG GÉOFOREZ-EST

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle une convention a été signée avec la Communauté de Communes Forez-Est pour la mise à disposition de la plateforme SIG GÉOFOREZ-EST créée en mutualisation avec la SIEL-TE 42.

Cette mise à disposition comprend les éléments suivants :

- 1 - Accès nominatif et sécurisé au portail d'applications SIG
- 2 - Accès à l'application GÉOcadastre, fond de plan cadastral (données Majics) et zonages PLU (si numérisé selon le standard CNIG).
- 3 - Mise à jour des données cadastrales assurée par le SIEL-TE42.
- 4 - Accès aux applications « GÉOAdresses SIEL » et « Éclairage Public » si adhésion avec le SIEL-TE42.
- 5 - Consultation des réseaux électriques, gaz et fibre optique déployés par le SIEL-TE42.
- 6 - Accès aux données des compétences de CCFE mises à disposition.
- 7 - Accès aux données du Référentiel à Grande Échelle de l'IGN et aux données en Open Data.
- 8 - Accès à l'Orthophotographie départementale issue du partenariat avec le CRAIG.
- 9 - Accès au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), si disponible sur le territoire de la commune.
- 10 - Formation à GéoForez-Est.

Le cout d'adhésion est pris en charge par CCFE.

La convention est établie jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De renouveler la convention de mise à disposition de la plateforme SIG GéoForez-Est jusqu'au 31 décembre 2026
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Renouvelle la convention de mise à disposition de la plateforme SIG GéoForez-Est jusqu'au 31 décembre 2026
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Vincent CLAPEYRON




Le Maire,
Jean-François RASCLE,

